

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14/04/2022 SLO

ID : 059-265904565-20220413-N613042022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°6
Achat d'ordinateurs
portables pour les
animations collectives

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 13 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia.

Votants 17 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : OUAZZI Omar - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie – STALLONE
Etienne – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – ALFANO Marie-Joëlle
CORREAU Marie-Thérèse – INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse – LAMOURILLE Arlette – BROUTIN Françoise.

Procurations : Monsieur Joël PIERRACHE à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia.
Madame KOMIN Pascale à Madame GRODZKI Agnès.

Madame FROMONT fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy.

Secrétaire de séance : Madame ALFANO Marie-Joëlle.

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que depuis septembre 2021 l'équipe du Centre Social compte parmi ses membres un conseiller numérique qui propose aux habitants des ateliers de prise en main des outils informatiques. Afin de pouvoir proposer des ateliers informatiques collectifs aux adhérents la structure souhaite s'équiper d'ordinateurs portables. La dépense comprendrait : 6 ordinateurs portables, 6 tapis de souris, 6 sacs de transport et 2 clés USB, pour un montant de 4355,91€ TTC. Afin de supporter cette dépense, le Centre Social souhaite déposer auprès de la CAF un dossier de demande d'investissement qui permettra de prendre en charge 60% du montant sollicité HT soit 2090.84€.

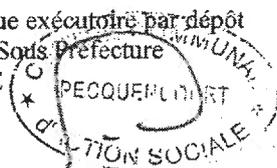
Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

La commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix

AUTORISE : à accepter les dépenses.

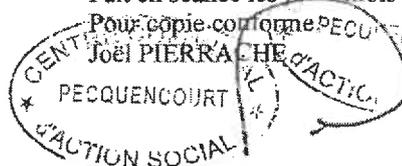
ACCEPTE : l'achat d'ordinateurs portables pour les animations collectives comme mentionné ci-dessus.
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous-Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.